

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Rapport n° 20231207-219

**BUDGET PRIMITIF 2024 ET VOTE DES AUTORISATIONS DE
PROGRAMME**

INTRODUCTION	3
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 12 685,4 M€	7
1.1 La fiscalité : 6 319,3 M€ (+ 771 M€ / BP 2023)	8
1.2 Recettes tarifaires et redevances : 4 115,0 M€ (+ 339,8 M€/ BP 2023)	9
1.3 Participations : 1 816,4 M€ (+92,7 M€ / BP 2023)	10
1.4 Autres recettes : 14,6 M€ (-311 M€ /BP 2023)	12
1.5 Ecritures d'ordre : 420 M€ (stable)	12
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 12 685,4 M€	13
2.1. Exploitation régulière : 10 410,5 M€ (+ 505,6 M€ / BP 2023)	14
2.2. Politique de transport et de nouvelles mobilités adaptées : 447,2 M€ (+ 257,3 M€ / BP 2023)	17
2.3. Transport scolaire : 193,4 M€ (+ 17,1 M€ / BP 2023)	19
2.4. Tarification sociale : 7,9 M€ (+ 0,2 M€ M€ / BP 2023)	19
2.5. Budget courant : 459,9 M€ (+ 70,3 M€ / BP 2023)	20
2.6. Autres dépenses : 1 M€ (-10,1 M€ / BP 2023)	22
2.7. Ecritures d'ordre : 1165,5 M€	23
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	24
1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 4 237,3 M€ en CP et 6 450,2 M€ en AP	24
1.1. Les investissements majeurs d'Île-de-France Mobilités : 3 442,0 M€ en CP et 6 440,2 M€ en AP	24
1.2. Projets politique de transport : 37,3 M€ (-31,5 M€ / BP2023)	31
1.3. Autres dépenses d'investissement : 1,8 M€ (-15,5 M€, /BP 2023)	31
1.4. Remboursement du capital : 306,2 M€ (+66,0 M€ /BP 2023)	31
1.5. Ecritures comptables relatives aux reprises des subventions : 420,0 M€	31
1.6. Opération d'ordre : 30 M€	31

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 4 237,2 M€	32
2.1. Le produit des amendes : 138,8 M€ (stable)	32
2.2. Les subventions des collectivités : 156,0 M€ (- 46,0 M€ /BP 2023)	32
2.3. Autres recettes : 17,2 M€ (-10,8 M€ /BP 2023)	32
2.4. Dotation aux amortissements : 675 M€ (+75 M€ /BP 2023)	32
2.5. Emprunt : 2 729,8 M€ (-73,6 M€ /BP 2023)	33
2.6. Virement à la section d'investissement : 490,5 M€ (-23 M€ /BP 2023)	33

INTRODUCTION

Depuis plus de 10 ans, Ile-de-France Mobilités relève dans chacun de ses rapports d'orientations budgétaires que des financements supplémentaires sont nécessaires pour faire face à la mise en service d'une offre de transport qui sera augmentée de façon extraordinaire à partir de 2024, notamment grâce au Grand Paris Express, à Eole et aux prolongements de lignes de métro.

Un courrier du Premier Ministre de février 2020 a confirmé que le modèle de financement actuel d'Ile-de-France Mobilités ne pouvait pas assumer ces charges supplémentaires, et s'était engagé à ce que l'Etat apporte des ressources supplémentaires.

Les rapports successifs de l'Inspection Générale des Finances et du Conseil général de l'environnement et du développement durable en 2020, de la Cour des Comptes et de l'Institut Montaigne en 2021 et 2022 sur le financement des transports en commun en Île-de-France ont tous conclu à l'existence d'un besoin de financement à combler urgemment pour financer l'exploitation des nouvelles lignes.

C'est dans ce prolongement qu'ont été organisées par l'État et Île-de-France Mobilités début 2023 les assises du financement des transports en commun franciliens. A la suite de ces assises, l'État a décidé le lancement d'une nouvelle mission des Inspections Générales des Finances et de l'Environnement et du Développement durable pour objectiver le besoin de financement et pour proposer des mesures pour le combler de manière pérenne. Les conclusions de ce nouveau rapport publié en juin 2023 sont sans équivoque : les besoins exprimés par Île-de-France Mobilités sont confirmés et de nouvelles ressources en complément des recettes de fonctionnement actuelles sont nécessaires.

Les discussions menées avec l'État ont abouti à un protocole signé entre le ministre chargé des transports et la Présidente d'Île-de-France Mobilités fondé sur un effort juste et partagé entre tous les financeurs qui vise à maintenir les équilibres de financement actuels des transports en commun franciliens, soit 52,5% des recettes de fonctionnement couvertes par des recettes fiscales votées en loi de finances et 47,5% des recettes de fonctionnement couvertes par les contributions des collectivités locales et des voyageurs, fixées par le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités. Ainsi, le financement d'Île-de-France Mobilités d'ici à 2031 passera par une augmentation équilibrée des contributions de tous ceux à qui profite l'amélioration des transports en commun.

Cet accord historique permet d'écarter les scénarios catastrophes, socialement et écologiquement inacceptables, d'augmentation des tarifs de plus de 30% si aucune ressource supplémentaire n'avait été mise en place.

Le budget 2024 comprend les ressources additionnelles qui sont contenues dans le protocole et qui sont présentées ci-dessous et qui permettent d'assurer le modèle économique d'Île-de-France Mobilités sur le long terme :

1/ l'octroi de ressources nouvelles :

- L'affectation à Île-de-France Mobilités d'une Taxe Additionnelle Régionale (TAR) à la taxe de séjour de 200% ;
- Une hausse de 0,25 point des taux du versement mobilité à Paris et dans les départements de petite couronne francilienne ;

2/ la réduction des dépenses d'Île-de-France Mobilités du fait de la division par deux de la redevance d'exploitation facturée par la Société du Grand Paris à Île-de-France Mobilités ;

3/ un ajustement annuel par Île-de-France Mobilités des contributions des collectivités membres et des tarifs par Île-de-France Mobilités, en veillant à préserver les usagers.

Le présent budget primitif pour 2024 inclut donc :

- 200 M€ de produit de la taxe de séjour ;

- Près de 400 M€ de recettes additionnelles du versement mobilité dont le taux sera augmenté par délibération du conseil d'administration dès la promulgation de la loi de finances pour 2024 ;
- 14 M€ de réduction de redevance à destination de la Société du Grand Paris, ce montant étant amené à croître pour atteindre 140 M€ au fur et à mesure de la mise en service des lignes du Grand Paris Express ;
- Une augmentation des contributions des collectivités membres à inflation + 2 points conformément aux protocoles conclus avec les départements ;
- Une augmentation des tarifs à l'inflation (soit moins de 2 € / mois pour le passe Navigo) conformément au nouveau bouclier tarifaire limitant l'augmentation annuelle des tarifs à inflation +1 point.

Le budget 2024 est aussi le reflet de la forte mobilisation d'Île-de-France Mobilités, partenaire des jeux Paris 2024, en cette année olympique avec, entre autres, la mise en place des renforts de l'offre de transport, des lignes spéciales dédiées aux accrédités et aux spectateurs en fauteuil roulant, une billettique spécifique et une information voyageurs renforcée.

Enfin, le budget primitif 2024 acte la poursuite du renforcement de l'offre de transport, de la modernisation du réseau et du plan d'investissement d'ampleur.

En synthèse, le budget de fonctionnement s'établit à 12,7 Md€, soit une augmentation de 7,5% par rapport au budget primitif 2023 et le budget d'investissement dépasse à nouveau 4 Md€, en quasi-stabilité par rapport à 2023. La section de fonctionnement permet de dégager une épargne suffisante pour maintenir une capacité de désendettement inférieure à 15 ans.

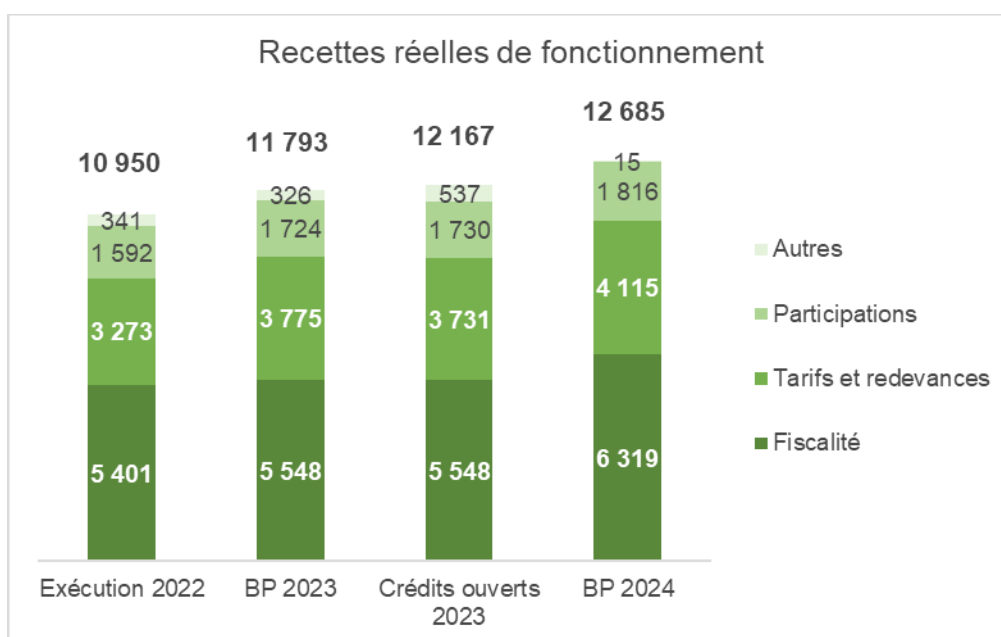
Chiffres clés Budget primitif 2024	BP 2023	BP 2024	Evol BP 24 / BP 23 (en M€)	Var BP24/BP23 (%)
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 792,64	12 685,38	892,74	7,6%
VM	5 460,00	6 031,34	571,34	10,5%
Taxe de séjour		200,00	200,00	
Recettes tarifaires opérateurs et DSP	3 775,20	4 025,10	249,90	6,6%
Service Après-Vente		89,85	89,85	
Redevances PR		0,06	0,06	
Contributions statutaires	1 432,81	1 498,72	65,91	4,6%
PAM régional	9,76	25,52	15,75	161,3%
Transport scolaire	135,37	133,42	-1,95	-1,4%
Subventions tarification RIF	98,74	98,74	0,00	0,0%
TICPE	88,00	88,00	0,00	0,0%
Contributions publiques D.S.P.	47,00	60,00	13,00	27,7%
Autres subventions et recettes	120,75	9,42	-111,33	-92,2%
Recettes diverses et except.	205,00	0,21	-204,79	-99,9%
COB (foncier, travaux, acqu.)		5,00	5,00	
Ecritures d'ordre	420,00	420,00	0,00	0,0%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 792,64	12 685,38	892,74	7,6%
Exploitation D.S.P.	726,69	1 059,47	332,78	45,8%
Exploitation régulière CT3	418,52	100,40	-318,12	-76,0%
Exploitation régulière RATP	4 775,83	5 138,20	362,37	7,6%
Exploitation régulière SNCF	3 702,10	3 802,50	100,40	2,7%
Exploitation GPE	29,87	36,29	6,42	21,5%
IFER	81,77	91,00	9,23	11,3%
Transport scolaire	176,29	193,37	17,08	9,7%
Filiale	45,30	164,50	119,20	263,1%
PAM régional	26,67	51,10	24,43	91,6%
Redevance accès SNCF Réseau	170,20	182,60	12,40	7,3%
Aide à l'achat-VAE	0,95	0,68	-0,27	-28,4%
Améthyste-autre tarification	6,60	7,30	0,70	10,5%
PMB et information voyageurs	70,71	82,42	11,71	16,6%
Chèque mobilité	1,08	0,59	-0,49	-45,4%
Transport à la demande	4,35	6,30	1,95	44,8%
Veligo location	17,44	18,37	0,93	5,3%
JOP2024	1,37	102,70	101,33	7407,3%
Covoiturage	4,15	6,50	2,35	56,6%
Charges de fonctionnement	114,21	128,76	14,55	12,7%
Charges financières	170,00	225,00	55,00	32,4%
Impôts et taxes	5,33	8,03	2,70	50,6%
Masse salariale	43,80	48,65	4,85	11,1%
Etudes, conseil et acc	56,28	49,49	-6,80	-12,1%
Dépenses exceptionnelles	0,60	1,00	0,40	66,7%
Autres	18,97	14,62	-4,35	-22,9%
Provisions	10,50		-10,50	-100,0%
Amortissement	600,00	675,00	75,00	12,5%
Virement de sect.	513,06	490,54	-22,52	-4,4%

Chiffres clés Budget primitif 2024	BP 2023	BP 2024	Evol BP24 / BP23 (en M€)	Var BP24/BP23 (%)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 315,21	4 237,32	-77,88	-1,8%
Matériel roulant ferré	1 722,72	1 678,36	-44,37	-2,6%
Matériel roulant de surface	384,62	429,95	45,33	11,8%
COB (foncier, travaux, acqu.)	269,14	206,06	-63,08	-23,4%
Convention pluri-projets SNCF	201,00	185,30	-15,70	-7,8%
Projets d'infrastr. ss MOA	302,28	223,08	-79,20	-26,2%
Rachat MR - MEC	93,80	74,00	-19,80	-21,1%
Amélioration QS	399,70	449,65	49,96	12,5%
At. et Instal. Fixes SNCF	131,00	156,30	25,30	19,3%
Investissement numérique	34,56	39,25	4,69	13,6%
Aide à l'achat-VAE	37,85	34,00	-3,85	-10,2%
Filiale	30,00		-30,00	-100,0%
Veligo location	1,00	3,35	2,35	235,0%
Remboursement du capital	240,25	306,25	66,00	27,5%
Autres (immo.,opé. comptables)	17,29	1,77	-15,52	-89,8%
Reprise/Neut. des sub. versées	420,00	420,00		
Opérations d'ordre	30,00	30,00		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 315,21	4 237,32	-77,88	-1,8%
Emprunt	2 803,37	2 729,80	-73,58	-2,6%
Subventions	202,00	156,00	-46,00	-22,8%
Produit des amendes	138,77	138,77		
Dotation aux amortissements	600,00	675,00	75,00	12,5%
Autres recettes	28,00	17,21	-10,79	-38,5%
Virement sect. de fonction.	513,06	490,54	-22,52	-4,4%
Autres écritures d'ordre	30,00	30,00		

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 12 685,4 M€

Recettes de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP-2024	Var BP24/BP23 (%)
Fiscalité	5 401,44	5 548,00	5 548,00	6 319,34	13,90%
Tarifs et redevances	3 273,15	3 775,20	3 730,71	4 115,01	9,00%
Participations	1 592,44	1 723,69	1 730,37	1 816,40	5,38%
Autres	340,71	325,75	536,79	14,63	-95,51%
Résultat comptable	NA	NA	201,98	NA	
Total recettes	10 950,10	11 792,64	12 167,85	12 685,38	7,57%
Dont ordre	342,37	420,00	420,00	420,00	0,00%
Dont réel	10 607,73	11 372,64	11 747,85	12 265,38	7,85%



Les principales évolutions des recettes au budget primitif 2024 tiennent à la dynamique naturelle des recettes historiques mais aussi aux effets du protocole de financement signé avec le Gouvernement le 26 septembre 2023.

1.1 La fiscalité : 6 319,3 M€ (+ 771 M€ / BP 2023)

Recettes de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP-2024	Var BP24/BP23 (%)
Versement mobilité	5 311,32	5 460,00	5 460,00	6 031,34	10,46%
TICPE	90,11	88,00	88,00	88,00	0,00%
Taxe de séjour				200,00	
Total	5 401,44	5 548,00	5 548,00	6 319,34	13,90%

A) Versement mobilité (VM) : 6 031,3 M€

Le versement mobilité (VM) est acquitté par les employeurs franciliens de plus de 11 salariés, sur la masse salariale. Il s'agit du premier poste de recettes d'Île-de-France Mobilités.

Le protocole de financement prévoit en outre, sur sa durée de mise en œuvre (2023-2031), que les recettes fiscales (dont le VM pour l'essentiel) représentent 52,5 % des recettes de l'établissement.

L'estimation du montant du versement mobilité au titre de 2024 repose à la fois sur un effet volume (a) et sur un effet taux (b).

a) La progression de l'assiette

Celle-ci est composée :

- Des cotisations sociales collectées par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) ainsi que d'autres organismes collecteurs dont la Mutualité Sociale Agricole (MSA), pour un total de 5 782 M€.

Ce montant intègre une prévision de hausse de la masse salariale de 3,4 % en 2024 correspondant à la prévision de l'État dans son programme de stabilité ;

- De la compensation de l'État au titre de la hausse du seuil de 9 à 11 salariés de 18 M€ (montant stable).

b) L'augmentation des taux en zone centrale

Le protocole de financement ainsi que le texte du projet de loi de finances en discussion au Parlement prévoit de relever le taux de versement mobilité appliqué en zone centrale francilienne de 2,95 % à 3,20 % (Paris et les départements de première couronne - Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), soit un produit prévisionnel supplémentaire attendu de 400 M€ en année pleine.

Il résulte de ces hypothèses une estimation du versement mobilité pour 2024 de 6 031 M€ soit un montant supérieur de 476 M€ à la prévision de la DM2 pour 2023.

B) Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques : 88,0 M€

La TICPE, désormais dénommée accise sur les énergies, est une ressource dont bénéficie Île-de-France Mobilités depuis 2017. Il est proposé de reconduire au budget 2024 le montant de 88 M€, soit la moyenne des montants encaissés sur les dernières années.

C) Taxe additionnelle à la taxe de séjour : 200 M€

Cette nouvelle recette prévue dans le protocole de financement est également inscrite dans le texte du projet de loi de finances pour 2024 en cours de discussion. Il s'agit d'une taxe

additionnelle de 200 % à la taxe de séjour ou à la taxe de séjour forfaitaire perçue dans la région Île-de-France. Son rendement, estimé dans le rapport de la mission conjointe des inspections générales des finances et de l'environnement et du développement durable de mai 2023, est de 200 M€.

1.2 Recettes tarifaires et redevances : 4 115,0 M€ (+ 339,8 M€/ BP 2023)

Recettes de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP-2024	Var BP24/BP23 (%)
Recettes tarifaires opérateurs et DSP	3 273,13	3 775,20	3 708,00	4 025,10	6,6 %
Service Après-Vente	NA	0,00	22,71	89,85	NA
Redevances PR	0,02	0,00	0,00	0,06	NA
Total	3 273,15	3 775,20	3 730,71	4 115,01	9,0%

Pour rappel, dans le cadre du régime financier des contrats d'exploitation avec la SNCF et la RATP et de la signature progressive des délégations de service public de transport bus en grande couronne, Île-de-France Mobilités perçoit les recettes tarifaires liées à ces contrats. Seules les recettes relevant des contrats CT3 ne sont pas inscrites au budget d'Île-de-France Mobilités.

Depuis le 1^{er} juin 2023, la SAS Comutitres a remplacé le Groupement d'Intérêt économique du même nom qui commercialisait, notamment, les forfaits Navigo et Imagine R. La filialisation de Comutitres modifie les recettes perçues par transporteur avec une augmentation des recettes directement encaissées par Comutitres et tandis que les recettes collectées puis reversées par les transporteurs diminuent.

L'estimation du montant des recettes tarifaires stricto sensu (hors SAV) au titre de 2024 repose à la fois sur un effet volume (a) et sur un effet prix (b).

a) Un effet volume estimé à 1,7 % / 2023 compte-tenu de l'évolution de la fréquentation

La perception des recettes tarifaires sur les 3 premiers trimestres de l'année 2023 valide l'hypothèse d'un volume de recettes 2023 équivalant à 95% des recettes perçues en 2019. La trajectoire prévisionnelle présentée au sein du rapport d'orientations budgétaires, à savoir un retour en 2026 au volume de recettes de 2019, est donc confortée. Aussi, la prévision en volume pour 2024 s'établit, conformément au rapport d'orientations budgétaires, en croissance de 1,7 % par rapport à l'actualisation des recettes tarifaires attendues en 2023.

Cette prévision en volume doit par ailleurs être minorée des derniers remboursements à prévoir au profit des usagers dans le cadre des deux campagnes de dédommagements mises en œuvre en 2023 pour la non-punctualité et la dégradation de la qualité de service, pour un montant de 5,9 M€ HT.

Elle tient également compte d'un effet d'éviction temporaire pour les usagers courants en période olympique.

b) Un effet prix compte-tenu de l'inflation et des Jeux Olympiques

Conformément aux termes du protocole financier signé avec l'Etat et des protocoles conclus avec les départements, une hausse des tarifs est appliquée pour 2024 à hauteur de l'inflation, garantissant un bouclier tarifaire aux usagers.

L'effet prix sur les recettes prévisionnelles tient par ailleurs compte de la grille tarifaire ajustée lors des Jeux Olympiques et vis-à-vis de laquelle un rendement brut de 200 M€ est attendu.

Par ailleurs, les recettes liées au service après-vente sont désormais également reversées à

Île-de-France Mobilités dans ce nouveau dispositif pour un montant estimé de 90 M€ en 2024, montant proportionnel aux estimations de ventes de supports de cartes dont l'acquisition est également à la charge de l'établissement depuis la mise en service de la SAS Comutitres (c-f Dépenses Filiale 2.2b).

Enfin, les redevances relatives aux conventions d'exploitation des parcs relais (Lieuxaint-Moissy, Chanzy, Brétigny-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Chaville-Vélizy et Davout) sont évaluées à 0,06 M€ pour 2024.

1.3 Participations : 1 816,4 M€ (+92,7 M€ / BP 2023)

Recettes de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP-2024	Var BP24/BP23 (%)
Contributions statutaires	1 332,85	1 432,81	1 432,81	1 498,72	4,6%
Transport scolaire	135,19	135,37	133,85	133,42	-1,4%
Subventions tarification RIF	99,91	98,74	98,74	98,74	0,0%
Contributions publiques D.S.P.	24,49	47,00	56,00	60,00	27,7%
PAM régional		9,76	8,96	25,52	161,3%
Total	1 592,44	1 723,69	1 730,37	1 816,40	5,0%

A) Contributions statutaires : 1498,7 M€

Les contributions statutaires sont calculées conformément à l'article R1241-46 du Code des Transports portant statut d'Île-de-France Mobilités. A la suite du protocole financier signé avec l'Etat le 26 septembre 2026, un protocole a fait l'objet d'un accord entre Île-de-France Mobilités, la Région Île-de-France, et les Départements franciliens. Les collectivités s'engagent ainsi à augmenter leur contribution statutaire à hauteur de l'inflation +2% sur la période 2024-2028 et à l'inflation de 2029 à 2031. Pour 2024, cela représente une hausse de 4,6 %. Les apports de chaque membre sont individualisés dans le tableau ci-après. Ce protocole avec les départements a été voté dans le cadre d'un vœu lors du conseil d'administration du 12 octobre 2023.

Contributions statutaires	Taux statutaires	BP 2023	BP 2024	BP24-BP23
			En millions d'euros	
Région ÎDF	51,00%	730,7	764,3	33,6
Ville de Paris	30,38%	435,3	455,3	20,0
CD92	7,74%	110,9	116,0	5,1
CD93	3,75%	53,7	56,2	2,5
CD94	3,01%	43,1	45,1	2,0
CD78	1,59%	22,8	23,8	1,0
CD91	0,98%	14,0	14,7	0,6
CD95	0,91%	13,0	13,6	0,6
CD77	0,64%	9,2	9,6	0,4
TOTAL	100,00%	1 432,8	1 498,7	65,9

B) Transport scolaire : 133,4 M€

A la suite du transfert de compétences en matière de transport scolaire, l'État compense, par le versement d'une dotation, la dotation globale de décentralisation (DGD), une partie des dépenses engagées par Île-de-France Mobilités. Le montant inscrit de 128,1 M€ correspond au montant perçu chaque année depuis 2016, cette subvention n'étant pas actualisée par l'État.

Les subventions et recettes reçues des conseils départementaux et des familles au titre des transports scolaires s'élève au budget primitif 2024 à 5,3 M€. Cette prévision en baisse de 2 M€ s'explique, pour l'essentiel, par une révision des contributions de l'Essonne à la suite d'un ajustement de la répartition des financements des circuits spéciaux pour certains élèves essonniers ainsi que des diminutions de certaines subventions locales.

C) Subventions tarification de la Région Île-de-France : 98,7 M€

Ces subventions voient leur montant reconduit en 2024, elles se répartissent de la manière suivante :

- Subvention Région pour la tarification sociale : 72,4 M€

La Région intervient depuis 2006 dans le soutien aux déplacements en Île-de-France des personnes les plus démunies.

- Subvention Région Imagine R : 23,9 M€

La Région soutient également le transport des jeunes en Île-de-France au travers de sa participation au financement de la carte Imagine R.

- Subvention Région Gratuité jeunes en insertion : 2,4 M€

La Région prenant en charge le coût de cette mesure, il convient d'inscrire en recettes la contrepartie des dépenses prévues au titre de cette mesure.

D) Contributions publiques aux délégations de service public : 60 M€

Dans le cadre des DSP, les collectivités locales contribuent au coût du service. Depuis l'exercice 2022, ces contributions sont encaissées directement par Île-de-France Mobilités et non plus par l'opérateur. Les montants sont estimés en cohérence avec le calendrier de mise en service des DSP. La prévision de recettes est étayée sur la base de 37 délégations actives, soit 60 M€.

E) PAM régional : 25,5 M€

La prévision de recette pour le dispositif régionalisé est en forte progression avec le déploiement graduel du service à l'ensemble des départements franciliens. Le budget 2024 est estimé à 25,5 M€, en augmentation de 15,8 M€.

Ces recettes se répartissent entre la contribution des collectivités pour un montant total de 23,2 M€ (la Région Île-de-France est la principale contributrice au dispositif, pour 14,9 M€, suivie de la Ville de Paris pour 3,9 M€) et la participation des usagers pour 2,3 M€.

1.4 Autres recettes : 14,6 M€ (-311 M€ /BP 2023)

Recettes de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP-2024	Var BP24/BP23 (%)
Autres subventions	97,89	120,75	270,33	9,42	-92,20%
Centres bus				5,00	
Recettes diverses	134,52	205,00	206,46	0,21	-99,9%
Reprise de provisions	108,30	0,00	60,00		
Total	340,71	325,75	536,79	14,63	-95,51%

A) Autres subventions

Sont inscrites au budget 2024 les recettes suivantes :

- 0,2 M€ correspondant à la participation de l'Etat à l'enquête globale transports ;
- 1,2 M€ de co-financements Etat-Région Île-de-France pour les projets ferroviaires ;
- 8 M€ pour les substitutions routières organisées dans le cadre des délégations de service public.

B) Centres bus

Les loyers à percevoir des centres opérationnels acquis par Île-de-France Mobilité et mis à la disposition des exploitants dans le cadre des délégations de service public sont désormais suivis à part des recettes diverses. La prévision est stable au budget 2024 à hauteur de 5 M€.

C) Recettes diverses

Sont comptabilisées, dans cette partie les remboursements de mises à disposition de personnel et des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, pour 0,8 M€.

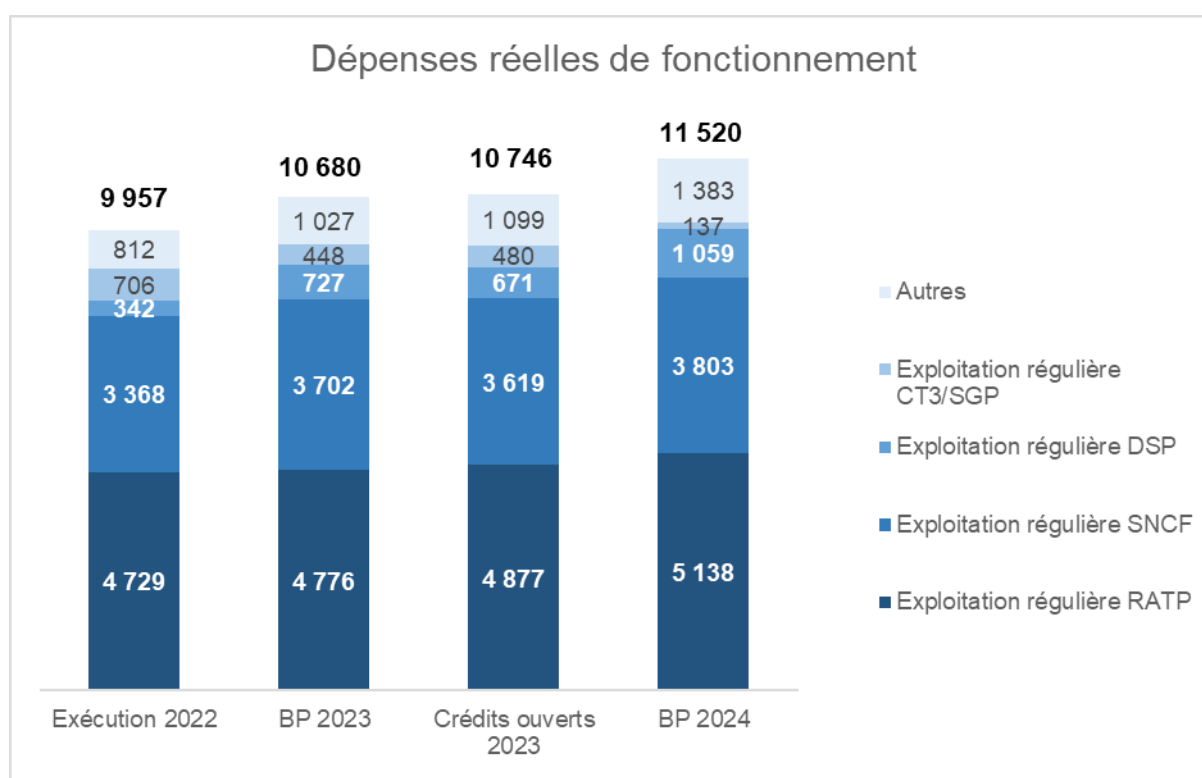
1.5 Ecritures d'ordre : 420 M€ (stable)

La reprise de subventions transférables (120,0 M€), obligatoire, et la neutralisation des amortissements (300,0 M€), optionnelle, sont des écritures d'ordre budgétaire qui allègent la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées, constatées en dépenses de la section de fonctionnement. En contrepartie, une dépense d'investissement pour chacune de ces écritures est prévue à hauteur de ces recettes de fonctionnement.

Ces mouvements sont donc neutres sur l'équilibre général du budget.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 12 685,4 M€

Dépenses de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP 2024	Var BP24/BP23 (%)
Exploitation régulière	9 388,07	9 904,97	9 900,26	10 410,46	5,10%
Budget courant	244,94	389,62	397,10	459,93	18,04%
Projets politique de transport	85,06	189,90	243,91	447,19	135,48%
Transport scolaire	171,36	176,29	179,23	193,37	9,69%
Tarifification sociale	5,05	7,68	7,35	7,89	2,67%
Autres	62,33	11,10	17,77	1,00	-90,99%
Total dépenses	10 589,58	11 792,64	12 167,85	12 685,38	7,57%
Dont ordre	632,78	1 113,06	1 422,23	1 165,54	4,72%
Dont réel	9 956,80	10 679,57	10 745,62	11 519,83	7,87%



La croissance des dépenses réelles de fonctionnement est de +7,9% au budget primitif 2024, soit une hausse de près de 900 M€ par rapport au budget primitif 2023.

2.1. Exploitation régulière : 10 410,5 M€ (+ 505,6 M€ / BP 2023)

Dépenses de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP 2024	Var BP24/BP23 (%)
Redevance accès SNCF Réseau	164,42	170,20	169,20	182,60	7,3%
Exploitation D.S.P.	341,57	726,69	670,63	1 059,47	45,8%
Exploitation régulière CT3	704,81	418,52	457,90	100,40	-76,0%
Exploitation régulière RATP	4 729,20	4 775,83	4 877,41	5 138,20	7,6%
Exploitation régulière SNCF	3 367,60	3 702,10	3 618,80	3 802,50	2,7%
IFER	79,22	81,77	84,42	91,00	11,3%
Exploitation GPE	1,24	29,87	21,89	36,29	21,5%
Total	9 388,07	9 904,97	9 900,25	10 410,46	5,1%

Île-de-France Mobilités finance l'exploitation des transports publics selon deux modalités distinctes.

D'une part, pour le modèle de régie intéressée adopté pour les contrats avec la SNCF, la RATP et par les opérateurs privés de bus délégataires du service public d'exploitation, Île-de-France Mobilités verse une contribution couvrant le prix de la prestation de transport réalisée par les opérateurs, qui dans ce cadre, collectent des recettes tarifaires pour le compte d'Île-de-France Mobilités.

D'autre part, quelques contrats CT3 subsistent suivant le modèle « historique » de financement, c'est-à-dire qu'Île-de-France Mobilités verse une subvention d'équilibre couvrant un différentiel entre des charges et des recettes tarifaires collectées par les opérateurs pour leur propre compte. Les contrats CT3 basculant progressivement en délégations de service public, le montant des crédits affectés aux CT3 diminuent alors que ceux affectés aux délégations de service publics augmentent progressivement.

A) Contrat d'exploitation RATP : 5 138,2 M€

La prévision des dépenses d'exploitation de l'année 2024 pour le réseau RATP est **5 138,2 M€**, en hausse de **260,8 M€** par rapport aux crédits budgétés après décision modificative 2023.

La rémunération de la RATP est divisée en trois parties, qui concernent respectivement l'opérateur de transport (OT) pour 4 019 M€, le gestionnaire d'infrastructures (GI) pour 960 M€ et les missions de sécurité (SUR) pour 159 M€.

La rémunération OT est en hausse de 238 M€ par rapport au total des crédits budgétés en 2023, principalement sous l'effet du déploiement de l'offre nouvelle (+132,6 M€) : prolongements des lignes 11 et 14 du métro, dépenses complémentaires liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques non prises en compte dans l'avenant 7, ainsi que l'intégration dans la composante principale de rémunération (dite R11) des mesures précédemment actées dans les avenants 6 et 7 (+42 M€), pour la remontée de l'offre métro et la préparation des jeux olympiques, etc. Ces facteurs de hausse sont tempérés par la baisse d'autres composantes de la rémunération telles que les incitations financières, les réfections de charges, la compensation Orlyval, etc.

B) Contrat d'exploitation SNCF : 3 802,5 M€

La prévision des dépenses d'exploitation stricto sensu du réseau SNCF pour 2024 est de

3 795 M€ en hausse de **218 M€** par rapport aux crédits budgétés après décision modificative 2023.

Plusieurs facteurs de hausse se conjuguent pour 2024 :

- la mise en exploitation du projet Eole phase 1 (prolongement du RER E entre Saint-Lazare et Nanterre à compter du 1er avril 2024),
- l'offre spécifique mise en place pour les JOP 2024,
- une indexation prévisionnelle de +2,7 % entre 2023 et 2024, fondée sur une hausse des salaires de 3% et une stabilité de l'énergie,
- l'augmentation des péages ferroviaires (hausse tarifaire de 8% inscrite au Document de Référence du Réseau pour 2024), de l'IFER qui sera acquitté sur les nouvelles rames RER NG en cours de livraison et le maintien de la CVAE en 2024.

Ces facteurs sont tempérés par le rebasage du forfait d'exploitation négocié dans le cadre de la prolongation du contrat sur 2024 et 2025 (avenant 7).

Sont également comptabilisés ici les coûts du protocole d'indemnisation à leur valeur nette comptable des matériels roulants radiés, pour un total de 7,5 M€ en 2024.

C) Redevance d'accès au réseau ferroviaire national : 182,6 M€

Les péages SNCF Réseau payés dans le cadre du contrat avec la SNCF comportent trois composantes :

- la redevance de marché (RM) dont le montant est forfaitaire à partir de 2024, et arrêté dans le document de référence du réseau (DRR) ;
- la redevance de circulation (RC) calculée sur la base des kilomètres circulés ;
- la redevance d'accès (RA) dont le montant forfaitaire est arrêté dans le document de référence du réseau (DRR).

Règlementairement, la redevance d'accès doit être versée directement par l'autorité organisatrice de la mobilité à SNCF Réseau. C'est pourquoi seule celle-ci apparaît directement dans les comptes d'Île-de-France Mobilités.

La prévision budgétaire pour 2024 intègre une hausse tarifaire de +8% entre 2023 et 2024 et de + 7% sur le premier acompte de la redevance annuelle 2025 payé en décembre 2024.

D) Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) : 91 M€

Île-de-France Mobilités est redevable de l'IFER, impôt institué par la Loi Grand Paris, sur le matériel roulant dont Île-de-France Mobilités est propriétaire depuis la loi ORTF. Cet impôt permet à la Société du Grand Paris de financer une partie des travaux d'infrastructure nécessaires au nouveau réseau.

Son montant, y compris les frais de recouvrement, est estimé à 91 M€ pour 2024. La hausse proposée repose à la fois sur l'évolution des tarifs d'imposition fondés sur l'indice des prix à la consommation retenu en loi de finances et la livraison de nouveaux matériels roulants, propriété juridique d'Île-de-France Mobilités.

E) Délégations de service public : 1 059,5 M€

En 2024, 36 DSP seront actives, dont 6 démarrant cette même année.

La prévision budgétaire intègre les forfaits d'exploitation, les substitutions ferroviaires (7 M€), l'offre nouvelle (5,6 M€), des travaux de conversion énergétique et un taux d'inflation

prévisionnel contractuel de 3,1%.

F) Contrats historiques CT3 et DSP ancienne génération : 100,4 M€

En 2024, 12 réseaux resteront actifs, dont 8 réseaux s'achèveront au 31 juillet 2024 et 4 réseaux se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2024. La dernière DSP Filéo s'arrêtera quant à elle en fin d'année 2024.

Le budget prévoit le paiement des acomptes pour 92,7 M€ actualisés.

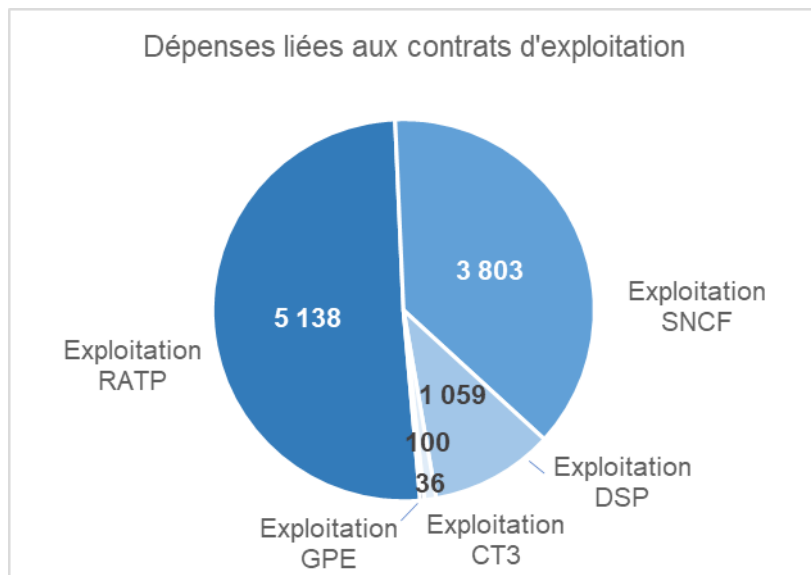
Par ailleurs, un montant de 7,7 M€ est également pris en compte au titre de l'indemnisation d'opérateurs de transport ayant répondu aux délégations de services publics mais dont l'offre ne serait pas retenue.

G) Exploitation du Grand Paris Express : 36,3 M€

21,1 M€ sont affectés dans le budget 2024 aux conventions prises pour les coûts de préfiguration de l'infrastructure du Grand Paris Express, ainsi que la mise en place d'un opérateur virtuel, en groupement de commandes avec la Société du Grand Paris, permettant de tester le réseau avant la mise en exploitation effective sur l'ensemble des lignes du GPE.

A cela s'ajoute les délégations de service public pour l'exploitation des lignes du GPE progressivement attribuées et dont des coûts de pré-exploitation sont d'ores et déjà engagés au budget 2024, pour un montant total de 15,2 M€. Les coûts de pré-exploitation de la M14 sont quant à eux intégrés dans le contrat RATP en 2024.

Ainsi, les dépenses liées aux contrats représentent 90,4 % des dépenses réelles de fonctionnement d'Île-de-France Mobilités et s'établissent ainsi :



2.2. Politique de transport et de nouvelles mobilités adaptées : 447,2 M€ (+ 257,3 M€ / BP 2023)

L'augmentation de ce budget est liée au renforcement des nouvelles mobilités, à l'amélioration des déplacements en Île-de-France par de nouvelles applications pour les voyageurs et à la mise en œuvre de la régionalisation du PAM et de la filiale billettique Comutitres.

Surtout, 2024 est une année marquée par l'organisation des transports pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Dépenses de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP 2024	Var BP24/BP23 (%)
PMB et information voyageurs	42,95	70,71	70,47	82,42	16,6%
Filiale		45,30	88,90	164,50	263,1%
JOP2024		1,37	3,68	102,70	7407,3%
PAM REGIONAL	13,31	26,67	30,42	51,10	91,6%
Veligo location	14,96	17,44	17,34	18,37	5,3%
Aide à l'achat-VAE	0,69	0,95	0,86	0,68	-28,4%
Covoiturage	3,68	4,15	6,95	6,50	56,6%
Transport à la demande	3,96	4,35	5,77	6,30	44,8%
Autres	5,50	18,97	19,53	14,62	-22,9%
Total	85,06	189,90	243,91	447,19	135,5%

A) Information voyageurs : 82.4 M€

Cette catégorie comprend notamment les coûts d'hébergement et d'exploitation pour les projets Vianavigo 3, l'IVTR (l'Information Voyageur en Temps Réel) et pour le SI Services nécessaire à l'exploitation du programme de modernisation de la billetterie.

L'essentiel des évolutions de coûts à la hausse est lié à l'infogérance informatique du système billetterie en pleine évolution ainsi que l'adaptation des supports de communication pour les Jeux Olympiques.

B) Filiale billetterie Comutitres : 164.5 M€

Le budget 2024 intègre un coût prévisionnel de service de 84 M€, conformément aux termes du contrat conclu avec Comutitres. Cela intègre la reprise des activités du GIE Comutitres auxquelles s'ajoutent de nouvelles activités telles que la mise en service du Navigo Liberté + et le déploiement d'une plate-forme grands comptes, particulièrement pertinente dans le cadre des JOP 2024.

A cela s'ajoute l'achat de supports de titres pour un montant estimé de 80,5 M€.

C) Jeux Olympiques Paris 2024 : 102.7 M€

Sont retracées ici les dépenses directes liées à l'adaptation du plan de transports pour les JOP. Elle se répartissent entre l'aménagement du COB provisoire installé à Aulnay-sous-Bois sur l'ancien site PSA (15 M€), les marchés de transports des accrédités, des spectateurs en fauteuil roulant et l'aménagement de bus dédiés au transport des athlètes paralympiques (85 M€) ainsi que les dépenses de communication associées (2,7 M€).

D) Pour Aider à la Mobilité (PAM) : 51.1 M€

La régionalisation du PAM entamée en avril 2023, associée à la hausse prévisionnelle du

nombre de courses et à la révision de la tarification applicable, implique une hausse du coût du dispositif de M€ au budget 2024, soit une dépense de M€ sur le dispositif.

5,2 M€ sont par ailleurs prévus pour les dernières compensations à verser aux départements qui assurent encore le dispositif en début 2024.

E) Véligo location : 18,4 M€

Île-de-France Mobilités poursuit le soutien aux nouvelles mobilités comme le vélo à assistance électrique. 18,4 M€ sont donc prévus au titre de la DSP Véligo location pour 20 000 vélos à assistance électrique et 1 000 vélos cargos. Cette prévision intègre une année pleine pour les 500 cargos supplémentaires prévus à l'avenant 5.

F) Aide à l'achat VAE : 0,7 M€

Le budget dédié en 2024 est reconduit à hauteur de 0,7 M€ au titre des frais de gestion du dispositif de subventionnement des particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

G) Covoiturage : 6,5 M€

La prévision de dépenses à allouer au covoiturage s'élève à 6,5 M€. La hausse de 2,3 M€ par rapport au budget primitif 2023 est motivée par le renouvellement du marché afin que le dispositif repose sur un seul prestataire et par l'ajout d'expérimentation sur les lignes de covoiturage.

H) Transport à la demande : 6,3 M€

Les crédits inscrits au budget 2024 pour le transport à la demande sont en forte progression avec le déploiement de la centrale de réservation pour les transports à distance. En parallèle, les circuits conventionnés avec les autorités locales de mobilités se poursuivent.

I) Autres dépenses : 14,6 M€

Cette rubrique regroupe pour l'essentiel :

- les bonus Qualité de service pour les Parc Relais, les Eco-Station Bus et les Parking vélos qui s'élèvent à un montant total de 11,5 M€ ;
- les coûts des études PDU pour 0,9 M€ ;
- les subventions à verser à hauteur de 0,9 M€ aux maisons solidaires (Croix Rouge et Seine Ouest Insertion) permettant de loger décemment les personnes en situation de précarité sans domicile fixe vivant dans le métro ;
- la poursuite du renforcement de la sécurité dans les bus de grande couronne en partenariat avec la Gendarmerie nationale pour un montant total de 0,7 M€.

2.3. Transport scolaire : 193,4 M€ (+ 17,1 M€ / BP 2023)

Dépenses de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP 2024	Var BP24/BP23 (%)
Transport adapté	128,96	135,20	134,04	143,93	6,5%
Circuits spéciaux	39,45	38,83	42,73	46,09	18,7%
Fonct. TS	1,07	0,37	0,45	1,35	369,9%
Imagine R Boursiers	1,88	1,90	2,01	2,00	5,3%
Total	171,36	176,29	179,23	193,37	9,7%

Ce budget augmente essentiellement du fait de la croissance du nombre d'élèves transportés en transport adapté (constaté depuis 2015), évaluée en moyenne à 3,4% (variable selon les départements) et de l'augmentation des prix unitaires des marchés de 10% à 12%.

Les interventions directes d'Île-de-France Mobilités se répartissent entre le transport adapté et les circuits spéciaux scolaires.

Pour le premier, 143,9 M€ sont budgétés en 2024, en augmentation de 8,7 M€ par rapport au budget primitif 2023. L'essentiel de cette hausse est expliqué par une augmentation du coût à l'élève fondé sur un prix unitaire prévu dans les marchés avec les transporteurs. Par ailleurs, il est prévu une hausse des effectifs transportés en circuits de 2,5% à chaque rentrée scolaire.

Pour les seconds, le budget 24 est estimé à 46,1 M€, en augmentation de 7,2 M€. Cette augmentation est très majoritairement expliquée par une hausse des prix unitaires des marchés.

A ces deux grands postes, s'ajoute 1,4 M€ de dépenses pour l'audit des points d'arrêts, les contrôles de qualité de service et le fonctionnement des régies.

Enfin, sont comptabilisées ici les aides sociales accordées à Île-de-France Mobilités aux élèves détenteurs d'une carte Imagine R. Lorsqu'un Département accorde une subvention à caractère social, Île-de-France Mobilité accorde une réduction de prix égale à la différence entre la subvention départementale à caractère social qui lui est accordée et la subvention départementale qui serait accordée à un élève non boursier qui remplirait des conditions identiques sur les critères d'attribution autres que le statut de boursier.

2.4. Tarification sociale : 7,9 M€ (+ 0,2 M€ M€ / BP 2023)

Dépenses de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP 2024	Var BP24/BP23 (%)
Améthyste-autre tarification	4,62	6,60	6,60	7,30	10,5%
Chèque mobilité	0,44	1,08	0,75	0,59	-45,4%
Total	5,05	7,68	7,35	7,89	2,67%

Cette ligne intègre la distribution des chèques mobilité (0,6 M€) et de la participation d'Île-de-France Mobilités pour les anciens combattants et assimilés inscrits dans le dispositif Améthyste, réservé aux personnes âgées ou handicapées sous conditions de ressources ou de statut et résidant en Île-de-France (7,3 M€). Cette dépense est ajustée en fonction des demandes des départements ; elle est majorée par rapport au budget 2023 en raison de l'impact de la hausse tarifaire de 12 % actée sur l'année écoulée

2.5. Budget courant : 459,9 M€ (+ 70,3 M€ / BP 2023)

Dépenses de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP-2024	Var BP24/BP23 (%)
Charges de fonctionnement	92,76	114,21	105,34		
Fonc. de l'établissement				43,83	
Dépenses liées au V.M.				66,12	
Fonc. des infrastructures				18,81	
<i>Sous-total charges de fonctionnement</i>	<i>92,76</i>	<i>114,21</i>	<i>105,34</i>	<i>128,76</i>	<i>12,74%</i>
Masse salariale	36,95	43,80	43,89	48,65	11,1%
Etudes, conseil et acc	35,72	56,28	50,21	49,49	9,40%
Impôts et taxes	4,53	5,33	5,51	8,03	50,6%
Charges financières	74,98	170,00	190,00	225,00	32,4%
Total	244,94	389,62	394,95	459,93	18,04%

La présentation du budget courant a fait l'objet d'une évolution dans les différents postes de dépenses qui la composent.

En effet, il est apparu nécessaire de regrouper ici l'ensemble des dépenses induites par la perception du versement mobilité, une partie étant jusqu'à 2023 présentée en dépenses exceptionnelles.

Au sein des charges de fonctionnement, celles relatives aux centres opérationnels bus et aux opérations d'infrastructures réalisées sous maîtrise d'ouvrage d'Île-de-France Mobilités sont désormais présentées distinctement des charges propres à l'établissement.

A) Les dépenses de fonctionnement de l'établissement : 43,8 M€

Pour rappel, les frais de fonctionnement d'Île-de-France Mobilités se composent de dépenses récurrentes pour nécessaires à l'organisation des services :

- La location des locaux et leurs charges locatives, tant au siège que dans les centres dédiés aux transports scolaires de Cergy, Evry, Melun et Versailles auxquelles il faut ajouter les dépenses de fluides, d'entretien, de gardiennage, d'affranchissement et d'assurance pour un total de 19 M€ ;
- La formation, le conseil juridique, les colloques et séminaires pour 3,2 M€ ;
- Les frais bancaires induits lors des émissions obligataires, les frais d'insertion de marchés publics pour 7,5 M€ ;
- La communication, insertions presse et cotisations à des organismes tels que l'EMTA¹ pour 5,3 M€ ;
- Les moyens numériques 8,1 M€.

B) Dépenses liées au versement mobilité : 66,1 M€

Ces crédits prennent en compte :

- les frais versés aux organismes collecteurs du versement mobilité à hauteur de 1,0% du versement mobilité à percevoir, soit 60,1 M€ ;

¹ European Metropolitan Transport Authorities – association des autorités organisatrices de transports dans les métropoles européennes

-6 M€ correspondant à l'évaluation des montants à reverser aux employeurs transportant leurs salariés ou les logeant sur place.

C) Les dépenses de fonctionnement des infrastructures : 18,8 M€

Celles-ci recouvrent pour l'essentiel les postes de dépenses suivants :

- 13,1 M€ pour les frais de locations, charges locatives et de copropriétés, fluides, maintenance et assurances des centres opérationnels de bus dont Île-de-France Mobilités a désormais la maîtrise dans le cadre des attributions des délégations de service public ;
- 2,2 M€ pour les frais de gardiennage de ces sites ainsi que des chantiers dont l'établissement assure désormais la maîtrise d'ouvrage ;
- 3,1 M€ pour les indemnités convenues dans le cadre de protocoles transactionnels (TZEN 5, Câble 1, médiation marchés publics...).

D) Les frais de personnel : 48,7 M€

Un montant total de 48,2 M€ est budgété et repose sur les hypothèses suivantes :

- 5 % de vacance de poste d'ici à fin 2024,
- une trentaine de créations de postes dont les effets se matérialiseront en 2024, en tenant compte du délai de vacance de poste moyen qui est évalué à 7 mois.

Entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, l'effectif sur emploi permanents devrait avoir cru d'environ 8 % pour atteindre 500 agents contre 461 un an auparavant.

Le montant global des rémunérations intègre de façon pérenne les effets des mesures pour le pouvoir d'achat actées en 2023 : revalorisation de 3,5 % du régime indemnitaire à compter du 1er février 2023, application d'un plancher brut de rémunération mensuel (hors prime de gestion). Il anticipe également à titre conservatoire la mesure annoncée par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques d'attribuer 5 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024.

Il est également budgété 0,5 M€ couvrant les contributions obligatoires de l'établissement telle que l'abondement du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ainsi que les subventions attribuées aux associations du personnel qui attribuent une partie des prestations sociales.

E) Les études : 49,5 M€

Le budget de fonctionnement regroupe les études qui étaient jusqu'à présent inscrites dans le cadre d'une autorisation d'engagement transversales. Les différentes études thématiques feront désormais l'objet d'AE distinctes.

Les crédits 2024 portent principalement sur :

- les expertises et études menées dans le cadre du contrat de plan pour 18,4 M€. Les crédits correspondent aux expertises menées par Île-de-France Mobilités sur les études conduites par les opérateurs dans le cadre des schémas directeurs et des dossiers présentés par la SGP au conseil d'Île-de-France Mobilités ainsi qu'aux études de divers projets de développements d'infrastructures et de dépôts. Ces crédits sont stables par rapport à l'exercice précédent.
- Les études sous MOA IDFM pour réaliser le programme réaménagement des pôles gares et intermodalité, prévu dans le PDUIF, ainsi que l'amélioration des mobilités de

- surface pour 13,5 M€.
-les audits et les études générales pour 17,6 M€.

F) Impôts et taxes : 8 M€

Île-de-France Mobilités doit s'acquitter des impôts fonciers des terrains dont elle est propriétaire, dans le cadre des projets d'infrastructure et pour la construction de dépôts de bus. Le montant est ajusté en fonction des avis d'imposition réceptionnés. Une prévision de 8 M€ est inscrite au budget 2024.

G) Charges financières : 225 M€

Celles-ci sont composées :

- Des intérêts des emprunts levés depuis 2012 et à mobiliser en 2024 pour un montant total de 115 M€, en hausse de 20 M€ du fait principalement de la levée de nouveaux emprunts et de la hausse des taux qui affecte à la fois les intérêts d'emprunts des emprunts à taux variable actifs et à contractualiser en 2024 ;
- Des frais liés à la prime d'émission lors des émissions obligataires pour un montant de 15 M€ ;
- Des frais bancaires de type commission de non-utilisation induits par la gestion de lignes de trésorerie destinées à couvrir le programme de Neu CP et des commissions prévisionnelles dues sur les prêts à contracter en 2024 (commission d'engagement sur prêts bancaires, de placement sur émission obligataire ainsi que des frais d'administration de l'émission obligataire). Le montant de ces commissions est estimé à 10 M€, en augmentation de 3 M€ par rapport au budget primitif 2023 pour les mêmes motifs de hausse des taux ;
- Des intérêts courus non échus, montant reconduit sur les crédits ouverts en 2023 après décision modificative, soit 85 M€.

2.6. Autres dépenses : 1 M€ (-10,1 M€ / BP 2023)

Dépenses de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP-2024	Var BP24/BP23 (%)
Dépenses exceptionnelles	2,33	0,60	6,01	1,00	66,7%
Provisions	60,00	10,50	11,76		-100,0%
Total	62,33	11,10	17,77	1,00	-91,0%

A) Dépenses exceptionnelles

Jusqu'en 2023, les remboursements de versement mobilité acquitté par des employeurs qui assurent eux-mêmes le transport de leurs salariés ou qui les hébergent sur place étaient suivis dans cette rubrique. Désormais ces dépenses sont présentées avec l'ensemble des dépenses liées à la gestion du versement mobilité (cf. budget courant).

Seule une enveloppe prévisionnelle d'1 M€ est budgétée en 2024 pour couvrir d'éventuelles annulations de titres qui auraient été émis sur exercices antérieurs.

B) Provisions

Aucune nouvelle provision n'est proposée lors du vote du budget primitif. L'actualisation des provisions prises notamment pour les compensations écologiques et pour les comptes épargne-temps des agents de l'établissement intervient après le vote du compte administratif de l'année écoulée et les ajustements budgétaires éventuels sont intégrés en décision modificative.

2.7. Ecritures d'ordre : 1165,5 M€

Dépenses de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP-2024	Var BP24/BP23 (%)
Ecritures de cession	121,00 ²	0,00	0,00		
Amortissement	511,78	600,00	600,00	675,00	12,5%
Virement de sect.	NA ³	513,06	822,23	490,54	-4,93%
Total	632,78	1 113,06	1 422,23	1 165,54	4,72%

A) Amortissements : 675 M€

Il s'agit des amortissements des immobilisations. Il est proposé d'inscrire une enveloppe prévisionnelle à hauteur de 675 M€. Cette dotation en dépense de fonctionnement est égale à la recette d'investissement.

B) Virement à la section d'investissement : 490,5 M€

Le virement de section une dépense de fonctionnement, qui ne donne pas lieu à décaissement, et une recette d'investissement puisqu'il est intégré dans le calcul de la capacité d'autofinancement.

² Lors de la cession d'un bien, des écritures d'ordre permettent de virer (en cas de plus-value), l'intégralité du prix de cession, inscrit d'abord en recettes de fonctionnement, vers la section d'investissement. Cela concerne la cession du bien sis Quai des Grands Augustins intervenue en décembre 2022.

³ Le virement de section est uniquement budgétaire, il ne donne pas lieu à réalisation ce qui, mécaniquement, génère un résultat positif de la section de fonctionnement au compte administratif.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 4 237,3 M€ en CP et 6 450,2 M€ en AP

Les dépenses réelles d'investissement diminuent légèrement par rapport au BP2023 (-2%), avec notamment une baisse des investissements pour les projets d'infrastructures sous MOA en raison de la nature des projets en cours de réalisation et pour le matériel roulant ferré.

Dépenses d'investissement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP 2024	Var BP24/BP23(%)
Investissements majeurs	2 514,55	3 538,81	3 438,67	3 441,95	-2,74%
<i>Amélioration QS</i>	271,39	399,70	341,13	449,65	12,50%
<i>At. et Instal. Fixes SNCF</i>	64,09	131,00	180,52	156,30	19,31%
<i>COB (foncier, travaux, acqu.)</i>	137,73	269,14	205,56	206,06	-23,44%
<i>Convention pluri-projets SNCF</i>	187,00	201,00	219,40	185,30	-7,81%
<i>Matériel roulant de surface</i>	251,26	384,62	247,45	429,95	11,79%
<i>Matériel roulant ferré</i>	1 223,21	1 722,72	1 856,61	1 678,36	-2,58%
<i>Projets d'infrastr. ss MOA</i>	297,71	302,28	281,80	223,08	-26,20%
<i>Rachat MR - MEC</i>	63,92	93,80	96,00	74,00	-21,11%
<i>Investissement numérique</i>	18,25	34,56	10,19	39,25	13,57%
Projets politique de transport	30,16	68,85	62,85	37,35	-45,75%
Remboursement du capital	204,53	240,25	240,25	306,25	27,47%
Autres	2,72	17,29	1,44	1,77	-89,75%
Ecritures d'ordre	2 329,18	450,00	450,00	450,00	0,00%
Résultat comptable			456,70		
Total dépenses	5 081,14	4 315,21	4 649,91	4 237,32	-1,80%
Dont ordre	2 329,18	450,00	450,00	450,00	0,00%
Dont réel	2 751,96	3 865,21	4 199,91	3 787,32	-2,01%

1.1. Les investissements majeurs d'Île-de-France Mobilités : 3 442,0 M€ en CP et 6 440,2 M€ en AP

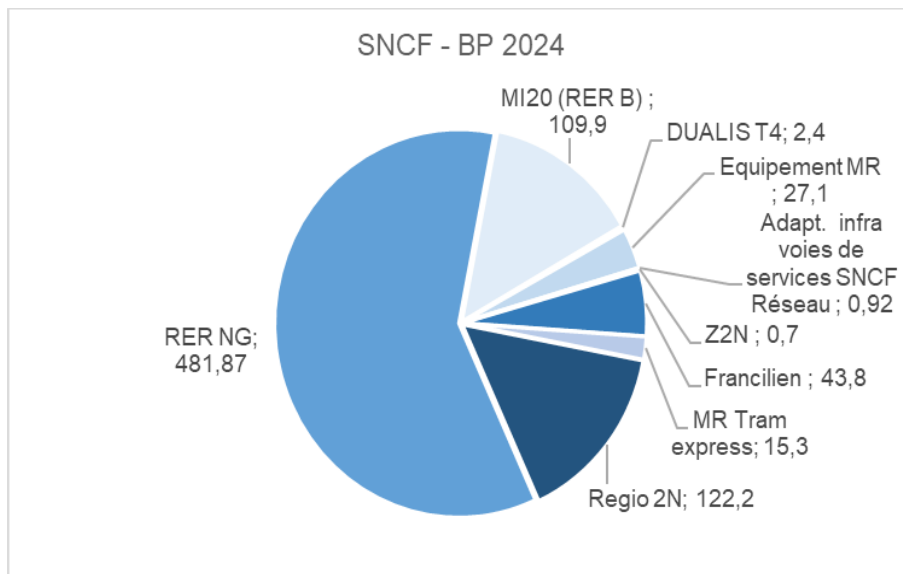
A) Subventions au titre du matériel roulant ferré : 1 678,4 M€ en CP (-44,4 M€ / BP2023). + 5 139 M€ en AP

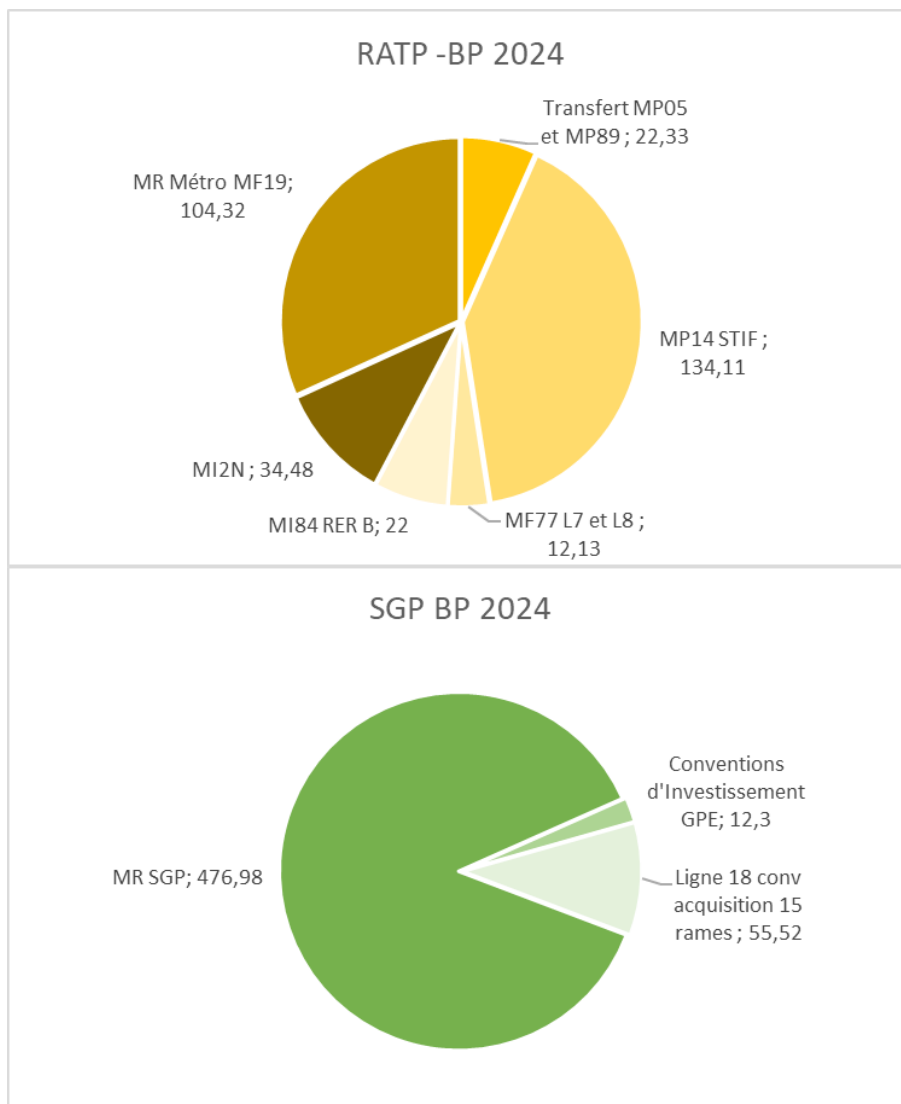
Les crédits de paiement 2024 pour le matériel roulant ferré sont répartis comme suit entre opérateurs :

- SNCF : 804,2 M€
- RATP : 329,4 M€
- SGP : 544,8 M€

La répartition par projet est précisée dans le tableau ci-dessous et fondé sur les prévisions établies par les opérateurs :

Autorisations de programme -Matériel roulant ferré (en M€)	Total voté AP	Proposition AP au BP24	Crédits de paiement antérieurs	Proposition CP au BP24
Périmètre SNCF				
Z2N (3/2006/12 - TTC)	263,60	506,00	223,48	0,70
Francilien (3/2006/8 - TTC)	2 819,31	1 101,00	2 554,58	43,80
MR Tram express (3/2012/2 - TTC)	421,52	0,00	364,91	15,30
Regio 2N (3/2014/1 - TTC)	2 047,69	28,12	1 680,38	122,20
RER NG (3/2016/1 - TTC)	3 725,40	0,00	1 196,37	481,87
MI20 (RER B) (3/2020/2 - TTC)	2 550,00	0,00	200,78	109,90
DUALIS T4 (3/2020/4 - TTC)	74,50	0,00	61,26	2,40
Equipement MR (3/2021/1 - TTC)	349,00	0,00	3,94	27,10
Adaptations des infra sur les voies de services SNCF Réseau (3/2024/2 - TTC)	0,00	4,60	0,00	0,92
Périmètre RATP				
Transfert MP05 et MP89 (3/2015/2 - TTC)	93,51	0,00	32,89	22,33
MP14 STIF (3/2015/3 - TTC)	1 390,77	0,00	902,20	134,11
MF77 L7 et L8 (3/2016/3 - TTC)	85,65	0,00	44,11	12,13
MI84 RER B (3/2016/4 - TTC)	120,48	0,00	42,54	22,00
MI2N (3/2017/4 - TTC)	122,78	0,00	24,34	34,48
MR Métro MF19 (3/2019/1 - TTC)	835,23	3 500,00	220,80	104,32
Périmètre SGP				
Conventions d'Investissement GPE (3/2022/1 - TTC)	78,20	0,00	10,39	12,30
LIGNE 18 CONV ACQUISITION 15 rames (3/2020/3 - TTC)	200,00	0,00	100,75	55,52
MR SGP (3/2015/4 - HT)	1 212,34	0,00	222,75	476,98
Total	17 886,46	5 139,72	9 197,56	1 678,36





Sur le périmètre SNCF, les dépenses estimatives s'élèvent à 804 M€ (-70 M€ par rapport au BP 2023), notamment pour la livraison de 37 rames de RER NG, planifiée en 2024, avec le protocole de mars 2023.

Sur le périmètre RATP, les prévisions de planning sont plus incertaines, les matériels Mi20 (RER B) et MF19 connaissant des aléas industriels. La livraison de MP14 complémentaires pour les lignes 4 et 11 se poursuit pour un montant de crédits de paiement prévisionnel de 134 M€.

Sur le périmètre SGP, la poursuite du planning des Lignes 15, 16 et 17 et celle du planning d'acquisition des rames pour la ligne 18 conduisent à l'inscription, respectivement, d'un montant de 135 M€ et de 55 M€ en crédits de paiement.

Sur le périmètre SGP-RATP, les crédits de paiement pour 2024 s'élèvent à 341 M€, avec l'acquisition prévisionnelle de 35 rames MP14 de 8 voitures pour l'exploitation de la ligne 14 prolongée à St Denis Pleyel et Orly (convention de financement tripartite RATP-SGP-Île-de-France Mobilités).

Un augmentation de 5 139,7 M€ d'autorisations de programme (AP) est inscrite dans ce budget :

- + 3 500 M€ sur l'AP3/2019/1 : MR Métro MF19 – pour l'acquisition de nouvelles rames MF19 des lignes 13, 12, 10 et 8 (matériel roulant et équipements embarqués)
- + 1 101 M€ sur l'AP 3/2006/8 : Francilien - pour la signature d'une convention de

financement d'une opération mi-vie du matériel NAT pour 143 rames.

- + 506 M€ sur l'AP 3/2006/12 : Z2N – pour la signature d'une convention de financement de l'opération mi-vie relative à la rénovation des Z20500 (200 rames) trains Z2N circulant sur les lignes C, P et U.
- + 28 M€ sur l'AP 3/2014/1 : Regio 2N

Une nouvelle AP d'un montant de 4,6 M€ est également proposée pour le financement d'études d'adaptations d'une dizaine de sites de remisage avant les JOP – nettoyage, sécurisation, garage, séparation des domaines - sous la maîtrise d'ouvrage (MOA) de SNCF Réseau. Un premier versement est prévu pour 2024 à hauteur de 0,9 M€.

B) Les investissements en matériel roulant de surface : 430,0 M€ en CP (+45 M€ / BP2023) et +679 M€ en AP

Cette catégorie recouvre l'acquisition de matériel roulant de surface neuf directement par Île-de-France Mobilités ou par subventionnement à 100% des achats de l'opérateur RATP :

- 144 M€ sont budgétés pour l'achat direct de véhicules propres via la CATP dans le cadre de la poursuite du programme de conversion énergétique des centres opérationnels bus ;
- 123 M€ sont budgétés dans le cadre des quatre conventions de financement bus actives avec l'opérateur RATP ;
- 111 M€ sont budgétés au titre du subventionnement des achats de la RATP pour le tramway, et notamment le renfort de l'offre T9, le prolongement du T7 et T8, le prolongement du T1 vers le pôle Val de Fontenay ainsi que des études de modernisation des infrastructures.

Les subventions versées aux opérateurs de transport CT3 au titre de l'acquisition de bus représentent par ailleurs un montant prévisionnel de 0,5 M€ en 2024, permettant de solder les derniers dossiers de subvention, avec le passage des CT3 en DSP et les acquisitions via la centrale d'achat du transport public (CATP).

Enfin, 43,7 M€ sont prévus pour l'achat de matériel roulant dans le cadre des opérations de tramway sous maîtrise d'ouvrage Ile-de-France Mobilités (T10, TZEN 4 et TZEN 5)

Il est proposé de voter +615 M€ d'ajustements AP correspondant à :

- +242 M€ sur l'AP 4/2020/4 T1-T2 MR ;
- +347 M€ sur l'AP 4/2019/1 d'acquisition de bus auprès de la CATP ;
- +26 M€ sur l'AP 4/2013/2 d'acquisition tramways.

Par ailleurs, deux nouvelles autorisations de programme sont proposées pour financer :

- Le retrofit de 200 bus hybrides en 100 % électrique avec une autorisation de programme de 60 M€ sur 3 ans (AP 4/2023/1) et une dépense estimée à 6 M€ en 2024.
- Des travaux d'adaptation et de sécurisation du réseau de transport en commun (installation de systèmes de priorité aux feux) avec une autorisation de programme de 4,3 M€ (AP2/2023/3) et une dépense estimée à 1,1 M€ en 2024.

Autorisations de programme - Matériel roulant de surface (en M€)	Total voté AP	Proposition AP au BP24	Crédits de paiement antérieurs	Proposition CP au BP24
Acquisition bus CATP (4/2019/1 - HT)	550,00	347,00	242,01	144,17
Acquisition tramways (4/2013/2 - TTC)	149,75	25,80	125,49	
Acquisition tramways sous MOA (4/2017/1 - HT)	218,20	0,00	111,44	43,72
CFI BUS 2021 2023 (4/2021/1 - TTC)	495,00	0,00	257,14	82,00
CFI MR RATP2024 (4/2022/1 - TTC)	245,00	0,00	16,24	41,23
Matériel roulant bus CT3 (4/2006/14 - TTC)	609,30	0,00	486,08	0,50
Matériel Roulant bus RATP (4/2012/1 - TTC)	744,89		615,34	
T1-T2 MR (4/2020/4 - TTC)	310,00	242,40	63,31	111,26
Retrofit 200 Bus 100% électrique (4/2023/1 - HT)	0,00	60,00	0,00	6,00
Trx adaptation et sécurisation (4/2023/3 - HT)	0,00	4,30	0,00	1,08
	3 322,14	679,50	1 917,06	429,95

C) Acquisition terrain et COB : 206 M€ en CP (-63M€ / BP 2023) et + 200 M€ en AP

Les crédits budgétés au titre de l'acquisition de foncier, des coûts de construction de centres opérationnels bus (COB) et des opérations de rachat de dépôts de bus CT3 s'élèvent au total à 206 M€ :

- En 2024, Île-de-France Mobilités prévoit de procéder à l'acquisition de COB dans le périmètre du réseau Optile pour un montant de 41,5 M€.
- Île-de-France Mobilités investit également pour assurer la transition énergétique des dépôts bus pour un montant total de 164,5 M€ dans le cadre des différents contrats régissant ses rapports avec les opérateurs (fin des contrats CT3, contrat RATP et contrats DSP)

Il est de plus proposé de voter +120 M€ sur l'AP 4/2014/1 conversion des dépôts bus et +80 M€ sur l'AP 4/2020/1 de rachat de dépôt bus CT3.

Autorisations de programme – Acquisition terrain & COB (en M€)	Total voté AP	Proposition AP au BP24	Crédits de paiement antérieurs	Proposition CP au BP24
Conversion de dépôt bus (4/2014/1 - HT)	1 240,10	120,00	366,09	164,51
Rachat dépôts bus CT3 (4/2020/1 - TTC)	361,25	80,00	30,46	41,05
	1 601,35	200,00	396,55	205,56

D) Projets d'infrastructure sous MOA : 223,1 M€ de CP (-79 M€ /BP2023) et +29 M€ d'AP

Pour l'année 2024, les dépenses liées aux travaux des projets d'infrastructures s'élèvent à 223 M€ (-26% par rapport au BP 2023). La diminution de l'enveloppe des crédits de paiements traduit l'achèvement des projets de tramways et de trams-trains inscrits au contrat de plan État-Région 2015-2022 (T4, T9, T10, T13 phase 1 et T12). Les dépenses d'infrastructures sont davantage orientées vers la réalisation de projets de transport collectif en site propre (T Zen 4, T Zen 5) et de télécabine (Câble 1).

Il est proposé d'ajuster le montant des AP à hauteur de +29 M€ sur les autorisations de programme suivantes :

- + 9 M€ sur l'AP 1/2022/1 – projet infrastructures liés à l'organisation des transports aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- +20 M € sur l'AP2/2012/6 – T10

Autorisations de programme – Projets d'infrastructure sous MOA (en M€)	Total voté AP	Proposition AP au BP24	Crédits de paiement antérieurs	Proposition CP au BP24
CABLE A TTC (2/2019/11 - TTC)	158,26	0,00	20,21	45,00
Infra-JOP2024 (1/2022/1 - HT)	10,00	9,00	0,04	2,20
Pôle Val de Fontenay (2/2023/1 - HT)	11,60		0,00	
Tram 10 HT (2/2012/6 - HT)	215,00	20,00	151,37	15,00
Tram 11 (2/2011/1 - TTC)	33,22	0,00	23,21	0,01
Tram 12 HT (2/2012/4 - HT)	412,50	0,00	333,84	40,00
Tram 13 (2/2013/4 - HT)	300,00	0,00	137,12	26,67
Tram 4 HT (2/2012/5 - HT)	205,89	0,00	178,39	2,00
Tram 9 HT (2/2013/5 - HT)	505,24	0,00	465,03	4,00
Tram T7 HT (2/2006/4 - HT)	300,00	0,00	39,25	11,90
TSCP Massy Saclay HT (2/2012/3 - HT)	82,00		72,32	
TZEN 4 HT (2/2016/1 - HT)	194,00	0,00	83,26	56,00
TZEN 5 HT (2/2016/2 - HT)	90,00	0,00	24,27	17,30
	2 517,71	29,00	1 528,31	220,08

E) Amélioration de la qualité de service : 450,0 M€ de CP (+50 M€ / BP 2023) et +241 M€ d'AP

Afin de poursuivre la politique d'amélioration de la qualité de service, il est proposé au conseil de voter les crédits de paiement suivants.

Autorisations de programme – Amélioration de la qualité de service (M€)	Total voté AP	Proposition AP au BP24	Crédits de paiement antérieurs	Proposition CP au BP24
Accessibilité PMR (5/2006/16 - TTC)	209,52	35,00	134,88	4,30
Information Voyageurs (5/2006/17 - TTC)	581,75	0,00	393,26	58,00
Intermodalité (5/2006/15 - TTC)	654,64	80,00	398,62	165,00
Investissement Billettique-Vente (5/2012/1 - TTC)	547,03	60,00	361,28	128,15
Optimisation des infrastructures (5/2006/18 - TTC)	213,43	1,00	150,54	19,89
Plan Impaqt (5/2006/19 - TTC)	61,64	5,00	51,52	2,70
PRIM (5/2023/1 - TTC)	91,00	0,00	19,44	33,69
SDA (5/2006/23 - TTC)	893,55	60,00	747,80	37,00
Sécurité (5/2006/20 - TTC)	156,92	0,00	96,39	0,92

La progression de l'enveloppe de + 50 M€ par rapport au budget primitif 2023 traduit notamment par la poursuite de la construction du SIS dans le cadre de la modernisation de la billettique et par le programme Intermodalité.

Il est de plus proposé de voter +240 M€ d'AP correspondant à :

- +60 M€ sur l'AP 5/2006/23 SDA,
- +80 M€ sur l'AP 5/2006/15 Intermodalité,
- +60 M€ sur l'AP 5/2012/1 Investissement Billettique-Vente,
- +35 M€ sur l'AP 5/2006/16 Accessibilité PMR
- +1 M€ sur l'AP 5/2006/18 Optimisation des infrastructures
- +5 M€ sur l'AP 5/2006/19 Plan Impaqt.

F) Convention pluri-projets SNCF : 185,3 M€ de CP (-15,7 M€ /BP2023) et +151 M€ d'AP

Autorisation de programme – CPP SNCF (en M€)	Total vote AP	Proposition d'AP au BP 24	Crédits de paiement antérieurs	Proposition CP au BP 24
C3 Projets & Fonds travaux (7/2020/1 - TTC)	862,00	151,00	744,05	185,30

Conformément à la convention pluri-projets présentée au conseil d'administration du 9 décembre 2020, qui regroupe tous les projets SNCF ne faisant pas l'objet d'une convention de financement dédiée, quel que soit le programme concerné, est prévu une gestion financière unique permettant notamment de globaliser les appels de fonds. Cette convention est placée sous la gouvernance d'un comité de suivi du plan pluriannuel d'investissement (CSPPI) qui se réunit deux fois par an. Au budget 2024, un montant de 185,3 M€ de crédits de paiements est inscrit en diminution de 15,7 M€ par rapport au BP 2023. Un ajustement de l'enveloppe d'AP est également proposé à hauteur de 151 M€ avec l'actualisation des projets au second semestre 2023.

G) Ateliers et installations fixes SNCF : 156,3 M€ de CP (+25 M€ /BP2023)

Dans le cadre de la gouvernance des investissements convenue avec la SNCF, Île-de-France Mobilités subventionne la rénovation des ateliers et installations fixes de la SNCF. A ce titre, un montant de 156,3 M€ de crédits de paiement est prévu, en hausse de 25 M€ par rapport à 2023 du fait de reports de la SNCF sur certains projets.

H) Rachat Matériel Roulant – Mise en concurrence : 74 M€ de CP (-20 M€ /BP2023)

Dans le cadre des nouvelles délégations de service public mises en service en 2024, le rachat du matériel roulant de surface ainsi que des biens meubles des dépôts des CT3 (abris vélos, matériels informatiques, mobilier de bureau...) représente une dépense estimative de 74 M€.

I) Investissement numérique : 39 M€ de CP (+5 M€ / BP2023)

Dans le cadre du contrat SNCF Voyageurs - Île-de-France Mobilités et du programme de transformation numérique et de modernisation des systèmes d'information, les appels de fonds

sont prévus à hauteur de 30 M€, à destination des travaux de désimbrication des systèmes d'information de la SNCF.

Par ailleurs, les crédits de paiement prévus à hauteur de 9,2 M€ prennent en compte la poursuite et le lancement de projets applicatifs et notamment l'acquisition d'achat de matériels techniques au second semestre 2024 dans le cadre du futur déménagement d'Île-de-France Mobilités.

1.2. Projets politique de transport : 37,3 M€ (-31,5 M€ / BP2023)

Si les crédits de paiement sont en diminution par rapport au budget primitif 2023 en raison des opérations mises en œuvre en 2023 à la création de la filiale (30 M€ budgétés en 2023 pour l'augmentation du capital social de la filiale), Île-de-France Mobilités poursuit les dispositifs favorisant la pratique du vélo en Île-de-France : 3,3 M€ au titre de la délégation de service public Véligo (+2,3 M€ par rapport au budget primitif 2023 en raison du renouvellement de la flotte) et 34 M€ pour l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique par les franciliens qui en feraient la demande à Île-de-France Mobilités. Un ajustement d'AP est également proposé (+10 M€ sur l'AP 4 2017/2 dédiés au programme Véligo location).

Autorisation de programme – Projets politique de transport (en M€)	Total vote AP	Proposition d'AP au BP 24	Crédits de paiement antérieurs	Proposition CP au BP 24
Vélos électriques (4/2017/2 - TTC)	45,00	10,00	29,75	3,35

1.3. Autres dépenses d'investissement : 1,8 M€ (-15,5 M€, /BP 2023)

Ces autres dépenses sont en forte diminution par rapport au budget primitif 2023 en raison des travaux d'aménagement du futur siège d'Île-de-France Mobilités qui sont replanifiés avec un déménagement programmé en 2026. Dans l'intervalle, les crédits budgétés à hauteur de 1,2 M€ permettront de réaménager les locaux actuels et le mobilier associé ainsi que d'effectuer des travaux sur le site délocalisé des transports scolaires à Melun.

Il est aussi pris en compte une estimation de versement de séquestre lors des signatures des promesses de vente des acquisitions COB de 0,2 M€ au BP 2024.

1.4. Remboursement du capital : 306,2 M€ (+66,0 M€ /BP 2023)

Les crédits se déclinent comme suit :

- 300 M€ de remboursements sur les prêts effectivement mobilisés fin 2024 ;
- 6,2 M€ (opération d'ordre semi-budgétaire) afin de provisionner le remboursement en capital de la dette obligataire levée en 2016. Les émissions suivantes ne sont plus amorties, Île-de-France Mobilités devenant un opérateur récurant sur les marchés, lui permettant ainsi de lisser son profil d'amortissement.

1.5. Écritures comptables relatives aux reprises des subventions : 420,0 M€

Cette écriture d'ordre budgétaire permet d'alléger la charge des amortissements des subventions d'équipement versées, constatée en dépense de la section de fonctionnement. La dépense d'investissement est égale à la recette de fonctionnement.

1.6. Opération d'ordre : 30 M€

Conformément aux normes comptables en vigueur, le budget intègre la prévision des bascules des études suivies de travaux du chapitre 20 au chapitre 23. Ces écritures imputées sur le chapitre 041-Opérations patrimoniales sont neutres budgétairement.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 4 237,2 M€

Recettes d'investissement (M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition BP 2024	Var BP24/BP23 (%)
Emprunt	1 540,00	2 803,37	2 280,12	2 729,80	-2,62%
Subventions	187,21	202,00	238,80	156,00	-22,77%
Produit des amendes	148,46	138,77	138,77	138,77	0,00%
Autres recettes	126,80	28,00	81,77	17,21	-38,54%
Affectation du résultat	382,69	0,00	458,21		
Autres écritures d'ordre	2 107,82	30,00	30,00	30,00	0,00%
Dotation aux amortissements	511,78	600,00	600,00	675,00	12,50%
Virement sect. de fonction.		513,06	822,23	490,54	-4,39%
Total recettes	5 004,76	4 315,21	4 649,91	4 237,32	-1,80%
dont ordre	2 619,60	1 143,06	1 452,23	1 195,54	4,59%
dont réel	2 385,16	3 172,14	3 197,67	3 041,78	-4,11%

2.1. Le produit des amendes : 138,8 M€ (stable)

Le montant inscrit correspond au produit arrêté pour Île-de-France Mobilités au titre des amendes de police dans le cadre de la dépenalisation du produit des amendes. Ce montant est fixe.

2.2. Les subventions des collectivités : 156,0 M€ (- 46,0 M€ /BP 2023)

Il est proposé d'inscrire un montant de subventions de :

- 150 M€ pour l'étude et la réalisation (acquisition de terrains et travaux) des projets sous la maîtrise d'ouvrage d'Île-de-France Mobilités, pour lesquels elle bénéficie de subventions de l'État et des collectivités franciliennes,
- 6 M€ de subventions État et Région concernant la réalisation de parkings vélos.

2.3. Autres recettes : 17,2 M€ (-10,8 M€ /BP 2023)

Les recettes inscrites émanent des conventions de financement pluri-projets en faveur d'Île-de-France Mobilités où l'actualisation par la SNCF conduit à une diminution des recettes prévues de l'ordre de 10,8 M€ par rapport au budget primitif 2023.

2.4. Dotation aux amortissements : 675 M€ (+75 M€ /BP 2023)

Le montant de la dotation aux amortissements s'élève à 675 M€ en miroir des écritures de la section de fonctionnement.

2.5. Emprunt : 2 729,8 M€ (-73,6 M€ /BP 2023)

Le montant budgété correspond à la prévision du besoin de financement de l'investissement après prise en compte de l'ensemble des recettes d'investissement. Le montant d'emprunt budgété pour 2024 s'établit ainsi à 2 729,8 M€.

Ainsi, l'encours de dette d'Île-de-France Mobilités atteindrait 12,78 Md€ fin 2024, soit une progression de +23% par rapport à l'encours prévu en fin d'année 2023 (10,36 Md€).

La stratégie de financement 2024 reposera principalement sur des levées de dette obligataire sous format green bond directement sur les marchés financiers pour couvrir l'essentiel du besoin de dette de l'année. Le reste des financements sera levé sous format bancaire ou institutionnel (banque des territoires) ou de placement privé.

Sur la base de l'autofinancement brut prévisionnel, la capacité de désendettement d'Île-de-France Mobilités resterait inférieure à 15 ans en fin d'année 2024.

2.6. Virement à la section d'investissement : 490,5 M€ (-23 M€ /BP 2023)

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement constitue un autofinancement qui permet de limiter le recours à l'emprunt. C'est principalement à partir de cet autofinancement que sont calculés les ratios financiers d'Île-de-France Mobilités. Le niveau de ces ratios détermine la capacité à lever de la dette dans des volumes importants et les conditions financières associées.

Les deux sections sont équilibrées en dépenses et en recettes.